Barème d'honoraires

Applicable au 1er décembre 2024

HONORAIRES SUR TRANSACTIONS D'IMMEUBLES

- **Prix de vente de 0 € à 50 000 €**
  - → Forfait de 4 000 € TTC
- **Prix de vente de 50 001 à 150 000 €**
  - → Forfait de 8 000 € TTC
- **Prix de vente de 150 001 à 210 000 €**
  - → Forfait de 10 000 € TTC
- **Prix de vente de 210 001 à 250 000 €**
  - → Forfait de 12 000 € TTC
- **Prix de vente à partir de 250 001 €**
  - → 5% TTC du prix de la vente

HONORAIRES SUR TRANSACTIONS DE TERRAINS

- **Prix de vente de 0 € à 200 000 €**
  - → Forfait de 10 000 € TTC
- **Prix de vente à partir de 200 001 €**
  - → 5 % TTC du prix de la vente

Les prix affichés en vitrine et dans nos publicités sont exprimés honoraires d'agence inclus.
Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire précisée dans le mandat.
Lorsque les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, cela est expressément mentionné.
Estimations gratuites. Aucun honoraire de rédaction d'actes

LA RESIDENCE
Mon partenaire immobilier

EURL TRANSACTION CONSEIL IMMOBILIER RCS Versailles : 410 343 503
Titulaire de la carte prof. Transaction n° CPI 7801 2025 000 000 019
Garantie Financière de 110000 € Par SNPI - QBE Insurance Limited